

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 125

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

le mot :

« euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots ont un sens, il convient de les employer à bon escient pour que la loi soit claire et intelligible par tous.